

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 526 rendant exécutoire la délibération n° 65/6°L du 27 mars 1964

n° 526

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date de publication
17 avril 1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 65/6e L du 27 mars 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant fixation du loyer maximum des locaux à usage d'habitation et à usage professionnel.